

Commission de Droit Social du 3 novembre 2009

La délégation CFDT était composée de Jean-Claude Ristorcelli, Yannick Margerie, Isabelle Clergeau et Alain Legoeuil.

GPEC : LA CFDT NE SIGNERA PAS L'ACCORD

La négociation sur la GPEC qui avait débuté fin 2007, s'achève le 3 novembre 2009.

MALGRE LA PRISE EN COMPTE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PROPOSITIONS CFDT DANS CE DOSSIER, NOTRE ORGANISATION SYNDICALE NE SERA PAS SIGNATAIRE.

Depuis l'ouverture des négociations, la CFDT réclame une **négociation de niveau groupe**. La gestion des emplois ne peut être réellement efficace qu'à la condition d'intégrer la problématique créée par les fusions, restructurations, plans sociaux, effectués dans l'ensemble des filiales de BNP PARIBAS SA.

D'autre part, la CFDT ne peut accepter que la Direction générale propose uniquement l'information au CCE et non la **consultation sur la stratégie du groupe**.

En dernier lieu, nos demandes réitérées d'inclure dans le volet emploi des seniors de cet accord une **formule de retraite progressive**, ne sont pas retenues.

Pour toutes ces raisons fondamentales, la CFDT ne signera pas le projet d'accord sur la GPEC.

Quoi qu'il en soit, notre organisation syndicale a demandé que s'ouvrent rapidement dans l'entreprise des négociations relatives à **l'accord sur la non discrimination par l'âge et l'emploi des seniors**.

Cette négociation doit être menée indépendamment de celle sur la GPEC.

LA CFDT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS